Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

Band: 12 (1920)

Heft: 11

Artikel: Après le congrès

Autor: C.S.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-383341

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 19.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

REVUE SYNDICALE

aaaaaaaaaaaaa SIIISS

ORGANE DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

Abonnement: 3 fr. par an Pour l'Etranger: Port en sus Abonnem. postal, 20 cent. en sus Rédaction: Secrétariat de l'Union syndicale suisse, Berne Téléphone 3168 ° ° ° Kapellenstrasse 8 ° ° ° Compte de chèques N° III 1366

o Expédition et administration: o Imprim. de l'Union, Berne o o o o Kapellenstrasse, 6 o o o o

SOMMAIRE:	Pa	ges				Pag	es
1. Après le Congrès		91	4. Economie publique			. '	96
2. Les congrès syndicaux internationaux		93	5. La Prévoyance populaire suisse			. '	97
3. Le congrès extraordinaire de la C.G.T. de France		94	6. Mouvement syndical international			. '	97

Après le Congrès

On avait peut-être espéré davantage du congrès de Neuchâtel. Le fait est, qu'il n'a pas accompli la tâche qu'on lui avait assignée. Mais, il serait injuste d'en rendre responsable l'un quelconque des participants. Un congrès syndical est allourdi du fait des deux ou même trois langues que parle notre pays et qui oblige chaque fois à traduire les discours. Cela prend un temps considérable et restreint autant la discussion, d'où mécontentement des délégués qui, finalement, ne viennent pas en figurants, mais pour y donner leur avis. Le remède à cette situation doit être recherché. On pourrait, par exemple, prolonger la durée du congrès; cela permettrait à toutes les opinions de s'exprimer, ce qui serait désirable à notre époque de grande opposition des idées, malgré l'augmentation des frais qui en résulterait.

Une autre solution serait la réduction du nombre des délégués, de 100 qu'ils étaient au congrès de 1917, ils atteignaient le nombre de 300 à Neuchâtel. Mais, si la proposition du comité de l'Union syndicale, d'accorder le droit de vote aux unions ouvrières, était admise, il ne pourrait être question de diminuer la représentation des fédérations.

Il ne resterait donc que la prolongation des séances à envisager, en donnant, en outre, à la commission syndicale la compétence de traiter certaines questions d'ordre secondaire, même s'il s'agit de principes à trancher, mais qui n'exigent pas absolument une décision d'un congrès.

Les fédérations étaient représentées au congrès par 238 délégués, les unions locales, au nombre de 27, par 40 délégués. De plus, 18 délégués représentaient la commission syndicale, le comité syndical et le secrétariat et 1 le secrétariat ouvrier suisse (Greulich). Parmi les invités figuraient encore le Parti socialiste avec 2 délégués; la Centrale de Tchéco-Slovaquie par 2 délégués, V. Nemecck et R. Tayerle; la C.G.T. de France par Jouhaux; la C.G.T. d'Italie par Bianchi; la Centrale belge par Martel; celles de Danemark et de Suède par J.-A. Hansen et Johannson. Le camarade Oudegeest représentait l'Union syndicale internationale.

Dès le début, un groupe d'« extrémistes » attira l'attention du congrès. Assez compacts, ils donnaient l'impression de n'avoir pas perdu beaucoup de temps avant le congrès depuis que les noms des délégués furent connus. Il paraîtrait même, si l'on en croit certains bruits, que ce groupe deviendrait permanent après le congrès! Nous aurons sans doute encore l'occasion de revenir sur cette question.

La discussion s'engagea péniblement sur le rapport du comité que chaque délégué avait reçu imprimé. Après un silence, un orateur « minoritaire » se décida enfin à parler, et c'était visiblement pour ne pas laisser l'impression que rien n'était à reprendre dans l'activité du comité syndical. Des 60 points et plus du rapport, il s'en prit au mouvement des 48 heures pour prouver l'incapacité du comité syndical, mais l'accusation manqua son but, car si une erreur a pu être commise dans ce mouvement, ce que nous contestons énergiquement, c'est au congrès syndical spécial d'avril 1919 qu'elle incomberait.

Les comptes du comité d'action, pour la grève générale, frais de procès, sténogrammes, etc., qui, malgré une importante souscription, bouclent par un déficit respectable, n'eurent pas le don de plaire aux délégués, Les organisations devront combler ce déficit.

Mais la question capitale du congrès était sans centeste la création d'une « Union ouvrière suisse », organisation unifiée du Parti et de l'Union syndicale. Sous prétexte de créer du « nouveau », on avait retrouvé dans les archives du mouvement ouvrier suisse une forme d'organisation qui avait dû être abandonnée en 1880 déjà, parce qu'impropre au développement rationnel de l'organisation ouvrière. Les promoteurs de cette proposition prétendent que l'unification briserait les dernières résistances du capitalisme. Méconnaissant la psychologie des masses, ces camarades croient atteindre plus rapidement le but par ce moyen. Les faits contredisent cette supposition; les militants qui, journellement, font de la propagande, non seulement dans les villes, mais dans les centres industriels et dans les campagnes, savent combien cela gênerait leur travail de recrutement. Une organisation unifiée serait une erreur stratégique et tactique. Pour donner au mouvement ouvrier la puissance nécessaire, il faut que les syndicats groupent encore les centaines de mille ouvriers organisables et qu'ils prennent contact avec les travailleurs intellectuels.

Une organisation unifiée serait un rouage bien lourd à manier; elle conduirait à une centralisation excessive et paralysante qui, bientôt, serait insupportable; elle briserait toute initiative aussi bien du Parti que de l'Union syndicale, dont elle absorberait les meilleures forces.

Le congrès ouvrier annuel de 600 délégués, que ce projet prévoyait, était une impossibilité. Il eût été incapable de faire un travail pratique. D'ailleurs, les auteurs de la proposition eux-mêmes n'étaient pas au clair sur la façon dont il devait être constitué; était-ce par les fédérations ou par les unions locales? Ils parlaient d'une représentation des fédérations et des

np 40 operipus uoiun i op opiuos np onb isuir suoiun comité directeur du Parti socialiste en laissant à chacun le soin d'en établir la modalité. Ils passaient sous silence la composition du comité exécutif qui rappelait singulièrement le défunt comité d'action. On a pu, durant ces deux dernières années, se rendre compte de l'idée dont on se faisait d'un semblable comité dans certains milieux.

Le Basler Vorwärts entonne un chant d'allégresse et qualifie de victoire à la Pyrrhus le succés du comité de l'Union syndicale. Les 92 voix obtenues par la proposition bâloise contre les 136 de la majorité lui prouvent que l'idée est en marche. Il oublie dans sa joie qu'une proposition semblable avait été acceptée par le deuxième congrès ouvrier par 262 voix contre 68, mais qu'elle fut, après réflexion et sérieux examen, repoussée par les fédérations intéressées, jalouses de leur autonomie.

Une constatation très curieuse à faire, c'est que les plus chauds adversaires des fédérations centralistes de Bâle et de Zurich étaient les plus ardents défenseurs de ce nouveau centralisme outrancier!

La discussion des statuts n'alla pas au delà de l'art. 2. Le congrès préféra à la proposition de la commission syndicale une de la minorité qui fut amendée de telle sorte qu'elle en est devenue bien inoffensive. Il est vrai que sa rédaction laisse passablement à désirer.

La revision des statuts fut renvoyée à la commission syndicale, le congrès lui déléguant ses pouvoirs. A ce propos, il fut intéressant d'entendre un « minoritaire » affirmer que devant une si grande assemblée il était impossible de discuter de statuts; alors qu'il venait de voter avec ses amis pour une organisation unifiée prévoyant un congrès encore une fois plus nombreux.

Moscou—Amsterdam! Quel dommage question n'ait pas pu, faute de temps, être abordée par le congrès. C'est d'autant plus regrettable que plusieurs fédérations ont prochainement cette question à l'ordre du jour de leurs congrès. L'adhésion à Moscou eût été, sans aucun doute, repoussée à une grande majorité, malgré le «cuisinage» savant des délégués dans certaines régions. Quelques polissons, manquant à tous les égards dûs à des invités de quelque opinion qu'ils soient, et qui, eux-mêmes, n'étaient au congrès qu'à titre d'invités, voulurent manifester leur haine à l'égard de l'Internationale d'Amsterdam en manifestant contre ses représentants les plus en vue; ce furent d'abord de très timides coups de sifflets, lorsque Oude-geest monta à la tribune. Un véritable concert devait être organisé le lendemain pour recevoir son vice-président Jouhaux; mais le coup rata lamentablement devant les applaudissements frénétiques qui saluèrent spontanément l'arrivé de Jouhaux, qui put prononcer son discours dans le plus grand silence. Sa péroraison fut accueillie par les applaudissements enthousiastes de la presque unanimité du congrès.

La fusion du secrétariat ouvrier suisse avec l'Union syndicale fut admise sans opposition et même sans discuission. Si le parlement partage cet avis en accordant la subvention demandée, le travail en commun pourra commencer.

Nous regrettons aussi que la question relative aux organisations non affiliées à l'Union syndicale n'ait pu être discutée. Une résolution dans le sens prévu par le comité syndical et présentée par des délégués de la Fédération des ouvriers du commerce, des transports et de l'alimentation, ainsi que de celui des employés de banque, fut adoptée par le congrès.

Donnons, pour terminer, quelques chiffres intéressants sur la composition du congrès. Bien que les délégués aient été invités à présenter leur carnet de syndiqué, plusieurs s'en abstinrent. Il manquait 2 carnets parmi les ouvriers de l'industrie de l'habillement, 2 pour le commerce, transports et alimentation, 3 (tous) aux relieurs, 18 aux cheminots, 9 aux métallurgistes et horlogers, 1 aux ouvriers du papier, 2 aux ouvriers du textile, 1 au textile à domicile, 1 aux ouvriers du téléphone, 1 aux techniciens-dentistes.

Des délégués présents, 1 n'avait pas vingt ans et était syndiqué depuis moins d'une année 16 avaient de 21 à 25 ans, de ceux-ci 4 avaient moins d'une année, 2 jusqu'à 3 ans, 4 jusqu'à 5 ans, 2 jusqu'à 6 ans et 1 jusqu'à 7 ans de sociétariat. 39 délégués avaient de 26 à 30 ans dont 6 étaient syndiqués depuis moins d'une année, 4 depuis 2 ans, 8 depuis 3 ans, 6 depuis 4 ans, 2 depuis 5 ans, 3 depuis 6 ans, 3 depuis 7 ans, 1 depuis 8 ans, 3 depuis 9 ans, 2 depuis 10 ans et un depuis 11 ans. 44 délégués étaient entre 31 et 35 ans. Parmi eux 10 étaient syndiqués depuis moins d'une année, 3 depuis 2 ans, 7 depuis 3 ans, 4 depuis 4 ans, 3 depuis 6 ans, 4 depuis 7 ans, 1 depuis 8 ans, 2 depuis 9 ans, 2 depuis 10 ans et 8 depuis 15 ans. 49 délégués étaient 2 depuis 10 ans et 8 depuis 10 ans. 49 delegues etalent âgés de 36 à 40 ans, dont 4 étalent syndiqués depuis moins d'une année, 1 depuis 2 ans, 4 depuis 3 ans, 3 depuis 4 ans, 1 depuis 5 ans, 3 depuis 7 ans, 5 depuis 9 ans, 3 depuis 10 ans, 14 depuis 15 ans, 7 depuis 29 ans et 4 depuis plus de 20 ans. 22 délégués étalent âgés and 1 à 45 ans, dont 2 angliqués despuis 2 ans 1 depuis plus de 20 ans 20 de 41 à 45 ans, dont 3 syndiques depuis 2 ans, 1 depuis 3 ans, 2 depuis 4 ans, 1 depuis 6 ans, 2 depuis 7 ans, 1 depuis 8 ans, 2 depuis 9 ans, 2 depuis 10 ans, 4 depuis 15 ans, 3 depuis 20 ans et 1 depuis 22 ans. 12 dépuis 15 ans, 3 depuis 20 ans et 1 depuis 22 ans. 12 dépuis 15 ans, 3 depuis 20 ans et 1 depuis 22 ans. 12 dépuis 25 ans et 1 depuis 25 ans et 2 depuis 25 ans, 2 depuis 3 ans, 2 depuis 3 ans, 2 depuis 4 ans, 2 depuis 4 ans, 2 depuis 5 ans, 2 depuis 7 ans, 2 depuis 4 ans, 2 depuis 5 ans, 2 depuis 7 ans, 2 depuis 6 ans, 2 depuis 7 ans, 2 depuis 6 ans, 2 depuis 7 ans, 2 depuis 15 ans, 3 depuis 6 ans, 2 depuis 6 ans, 2 depuis 6 ans, 2 depuis 7 ans, 2 depuis 15 ans, 3 depuis 6 ans, 2 depuis 6 ans, 2 depuis 6 ans, 2 depuis 7 ans, 3 depuis 6 ans, 2 depuis 6 ans, 3 depuis 6 ans, 2 depuis 7 ans, 2 depuis 6 ans, 2 depuis 7 ans, 2 depu légués étaient âgés de 46 à 50 ans, dont 1 était syndiqué depuis moins d'une année, 1 depuis 2 ans, 2 depuis 3 ans, 1 depuis 4 ans, 1 depuis 7 ans, 1 depuis 15 ans, 1 depuis 20 ans et 4 depuis plus de 20 ans. 10 délégués étaient âgés de plus de 50 ans, dont 1 avait moins d'une année de sociétariat, 1 jusqu'à 3 ans, 1 jusqu'à 8 ans, 1 jusqu'à 9 ans, 1 jusqu'à 10 ans, 2 jusqu'à 15 ans, 2 jusqu'à 20 ans et 1 plus de 20 ans.

Le résultat général temoigne que sur 193 délégués que l'on a pu contrôler, 27 étaient syndiqués depuis moins d'une année, 10 depuis 2 ans, 25 depuis 3 ans, 16 depuis 4 ans, 7 depuis 5 ans, 9 depuis 6 ans, 15 depuis 7 ans, 4 depuis 8 ans, 13 depuis 9 ans, 10 depuis 10 ans, 30 depuis 15 ans, 13 depuis 20 ans et 10 depuis plus de 20 ans.

Il nous paraît qu'en raison de l'importance de ce congrès, ce côté de la question devrait être aussi pris un peu plus en considération lorsque on nomme ses délégués.

La répartition par région donne ce résultat: 81 localités étaient représentées. Les cantons d'Argovie par 10 délégués, Appenzell par 5, Bâle-ville par 14, Bâle-campagne par 2, Berne 72, Genève 5, Lucerne 4, Grisons 1, Neuchâtel 17, Schaffhouse 5, Soleure 7, St-Gall 10, Tessin 6, Thurgovie 6, Vaud 12, Valais 2, Zoug 1, Zurich 46. Les délégués des unions ouvrières ne sont pas compris dans ces chiffres. L'importance de la délégation de Berne s'explique par le fait que les deux plus grandes fédérations ont leur siège central à Berne. Malgré cela, le pourcentage de la représentation de ces deux comités centraux n'est pas plus élevé que dans les autres fédérations. C. S.